



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 151 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020**

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément aux résolutions [48/218 B](#) [par. 5 e)], [54/244](#) (par. 4 et 5), [59/272](#) (par. 1 à 3), [73/275](#) (par. 10 et 19) et [74/256](#) (par. 10 et 17) de l'Assemblée générale. Pendant la période considérée, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 168 rapports (hors opérations de paix), dont 9 à l'intention de l'Assemblée générale. Ces rapports comportent 468 recommandations visant à renforcer la gestion des risques, la gouvernance et les opérations, dont 16 revêtent une importance critique. L'application des recommandations formulées par le BSCI pendant la période a permis de faire des économies et de recouvrer un montant de 1 076 485 dollars. On trouvera dans l'additif au présent rapport une analyse de l'état de l'application des recommandations ainsi qu'une liste des rapports publiés.

* [A/75/150](#).

** À l'exclusion des activités se rapportant aux opérations de paix. Les résultats des contrôles relatifs à ces opérations sont présentés dans le document publié sous la cote [A/74/305 \(Part II\)](#) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et le seront dans le document publié sous la cote [A/75/301 \(Part II\)](#) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.



I. Introduction

1. L'Assemblée générale a créé le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) par sa résolution 48/218 B pour renforcer le contrôle dans l'Organisation. Agissant de manière autonome, celui-ci aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne des ressources humaines et financières de l'ONU en fournissant des services d'audit interne, d'inspection, d'évaluation et d'enquête.
2. Le présent rapport contient une vue d'ensemble des activités du BSCI pendant la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 mais ne traite pas des résultats des contrôles portant sur les opérations de paix. L'additif au présent rapport (A/75/301 (Part I)/Add.1) comporte une analyse des recommandations ainsi qu'une liste des rapports publiés pendant la période.

II. Tendances générales et problèmes stratégiques concernant le contrôle interne dans l'Organisation

Priorités

3. Le BSCI s'attache à formuler des recommandations visant à renforcer la gestion des risques, la gouvernance et les opérations. Ses activités se sont concentrées en priorité sur les quatre domaines suivants : a) mise en œuvre des réformes du Secrétariat ; b) culture institutionnelle ; c) achats et chaîne d'approvisionnement ; d) missions en phase de transition. Il s'emploie également à renforcer la deuxième ligne de maîtrise des risques, notamment les fonctions centralisées de facilitation des activités, afin d'améliorer la performance des fonctions de conformité et de gestion des risques au sein du Secrétariat et des autres entités concernées par ses activités.

Audit interne

4. Les progrès accomplis en matière d'audit de performance ont entraîné une augmentation notable du nombre de recommandations visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations (63 % du total des recommandations formulées au cours de la période 2019-2020 contre 57 % au cours de la période 2018-2019). Les conclusions établies par la Division de l'audit interne sur la base de cette approche portent sur : a) les goulets d'étranglement en matière de recrutement ; b) l'inadéquation des indicateurs de performance pour le suivi des résultats ; c) les délais de traitement excessifs des documents relatifs aux donateurs et aux subventions ; d) les stratégies insuffisamment ciblées ou trop peu axées sur les résultats.
5. L'examen du renforcement de la deuxième ligne de maîtrise des risques à l'appui de la décentralisation des pouvoirs, stratégie clef de la réforme de la gestion du Secrétariat, est demeuré l'une des grandes priorités de l'audit interne.
6. Umoja joue un rôle déterminant dans les résultats du Secrétariat. La Division de l'audit interne a continué de renforcer sa capacité d'analyser les données issues d'Umoja et s'emploie à élaborer une stratégie d'audit globale des technologies de l'information et des communications afin de tenir compte de l'évolution rapide du profil des risques liés à la cybersécurité, aux applications mobiles, à l'informatique en nuage et à la protection des données. Au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Division a continué de renforcer sa capacité de mener des audits et des analyses de données au moyen du progiciel MSRP du HCR.

Inspection et évaluation

7. En 2020, la Division de l'inspection et de l'évaluation a achevé un cycle d'évaluation de huit ans de tous les programmes du Secrétariat. Ces évaluations portaient principalement sur les activités à haut risque et ne couvraient pas tous les sous-programmes. La Division a donc élaboré une nouvelle approche axée sur les sous-programmes en accordant la priorité à ceux qui avaient trait à la paix et à la sécurité, au développement durable, aux droits humains et aux affaires humanitaires, l'objectif étant d'examiner tous les sous-programmes de fond du Secrétariat dans le cadre du cycle de huit ans. Les évaluations des sous-programmes pourront être complétées par des rapports de synthèse et des rapports thématiques portant sur les programmes et visant à évaluer si le degré d'intégration et de coordination des programmes du Secrétariat est suffisant pour assurer l'efficacité et l'efficience des activités.

8. Afin d'optimiser ses travaux, la Division a entrepris d'élaborer des rapports de synthèse sur la base d'informations provenant de précédentes missions du BSCI. Le premier rapport de ce type, qui portait sur la culture institutionnelle ([IED-20-004](#)), a été publié en juin 2020 (voir par. 25).

9. La Division a collaboré avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour renforcer les capacités d'évaluation du Secrétariat par l'élaboration de politiques, la fourniture de conseils méthodologiques et d'un appui direct et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités. Elle a également continué de fournir des avis ponctuels au Cabinet du Secrétaire général sur les questions liées à l'évaluation indépendante à l'échelle du système.

10. En juin 2019, la Division a produit une synthèse des directives relatives à l'évaluation des mesures prises par l'ONU pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Elle a également défini une théorie du changement concernant ces mesures, qu'elle a communiquée au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité afin qu'il l'intègre dans l'inventaire des risques qu'il tient pour le Secrétariat, et qu'elle a également transmise pour information au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

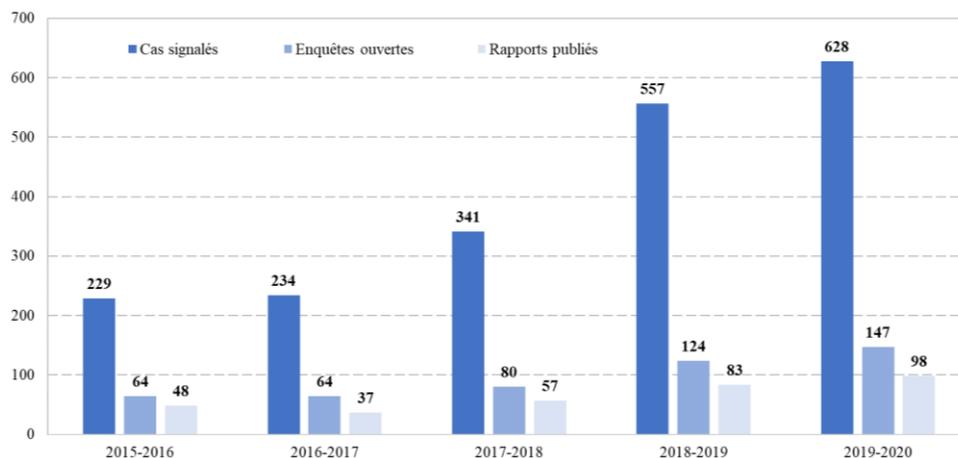
Division des investigations

11. La Division des investigations a examiné les différentes étapes de son processus d'investigation afin de recenser les problèmes susceptibles de retarder l'achèvement des enquêtes, notamment : a) au stade de la planification des activités ; b) au stade de la demande d'adresses électroniques et de ressources auprès du Bureau de l'informatique et des communications et au stade du traitement des demandes par celui-ci ; c) au stade de la demande de transcriptions d'entretiens et du traitement des demandes par les sous-traitants concernés ; d) au stade de l'établissement des rapports d'enquête, activité particulièrement complexe. Elle a pris des mesures pour régler chacun de ces problèmes et lever les obstacles systémiques à l'achèvement des enquêtes dans les délais.

12. Au cours de la période considérée, il a fallu en moyenne 10,3 mois pour achever une enquête. Dans le cas des enquêtes sur des cas présumés de harcèlement sexuel, le délai de traitement moyen était de neuf mois. Au cours des cinq dernières années, le nombre de cas signalés au BSCI et traités par celui-ci a augmenté de façon régulière (voir fig. 1). Après une évaluation effectuée au tri des dossiers, 147 des 628 cas signalés ont été confiés aux enquêteurs, 280 ont été renvoyés à d'autres entités ou allaient l'être, 134 ont été classés pour information et 201 ont été classés après examen. Au total, 98 rapports d'enquête et avis de clôture d'enquête ont été publiés

(hors opérations de paix), soit une augmentation de près de 20 % par rapport à l'année précédente.

Figure 1
Évolution du nombre de cas signalés et traités par exercice, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2020



Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus sur le programme de travail

13. Le BSCI a bénéficié des mesures de préparation et de continuité des opérations prises par le Secrétariat et par les autres entités auxquelles il fournit des services de contrôle interne et a pu mener à terme la plupart des activités entreprises avant la crise.

III. Coopération et coordination

14. Au cours de la période, l'administration et le personnel des entités concernées par les activités de contrôle du BSCI ont coopéré avec le Bureau de façon satisfaisante. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et les comités d'audit du HCR et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ont continué de fournir des orientations et des exemples de pratiques exemplaires qui ont contribué à améliorer les résultats du Bureau.

15. Le BSCI a coordonné ses activités avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection afin d'accroître les effets de synergie et l'efficacité dans l'exécution des mandats.

16. Le BSCI a également transmis ses connaissances en matière de pratiques exemplaires et de méthodes de contrôle novatrices aux autres mécanismes de contrôle interne du système des Nations Unies dans le cadre des réunions des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies, des Représentants des Services d'enquête du système des Nations Unies et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

17. La Division des investigations a participé aux travaux de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies et continué de présider le sous-groupe chargé

d'améliorer les enquêtes sur le harcèlement sexuel, qui s'emploie à élaborer un manuel d'orientation et un programme de formation en la matière.

IV. Obstacles aux activités du Bureau

18. Pendant la période considérée, aucun obstacle n'a indûment limité la marge de manœuvre ou l'indépendance du Bureau.

V. Analyse des tendances concernant les recommandations

19. Le BSCI a publié 167 rapports d'audit interne, d'inspection, d'évaluation et d'enquête comportant 468 recommandations à l'intention des entités (hors opérations de paix). On trouvera des informations complémentaires sur ces activités dans l'additif au présent rapport ([A/75/301 \(Part I\)/Add.1](#)).

Acceptation des recommandations par l'administration

20. L'administration et le BSCI ont continué de s'accorder sur les points devant encore être améliorés, comme en témoigne le fait que l'administration a souscrit à toutes les recommandations du Bureau. Quatre-vingt-dix pour cent d'entre elles concernaient des domaines également associés à un risque élevé dans l'inventaire des risques du Secrétariat.

Diminution du taux d'application des recommandations d'importance critique

21. Les recommandations d'importance critique visent à prévenir les risques qui pourraient avoir des répercussions graves ou très graves sur les activités et la réputation de l'Organisation. Au 30 juin 2020, 31 recommandations d'importance critique n'avaient toujours pas été appliquées et 17 (55 %) étaient en suspens depuis plus de 12 mois, contre 6 (17 %) au cours de la période précédente. Ces recommandations exigent l'attention immédiate de l'administration.

Progrès accomplis dans l'évaluation de l'état d'application

22. Le BSCI a examiné la façon dont il évaluait et suivait l'application de ses recommandations afin de communiquer à l'administration des informations plus précises sur le calendrier d'application et les mesures prises lorsque les recommandations n'étaient pas acceptées. Il s'efforce de formuler ses recommandations de façon à ce qu'elles puissent être appliquées plus rapidement. Il a également modifié la façon dont il gérait les recommandations en suspens, toute recommandation n'ayant pas été appliquée dans les 24 mois étant désormais considérée comme étant en souffrance. On trouvera des informations complémentaires sur ces initiatives à la section II de l'additif ([A/75/301 \(Part I\)/Add.1](#)).

VI. Résumé des activités de contrôle et des résultats obtenus

A. Principaux résultats obtenus dans les domaines prioritaires

Achats

23. L'audit de la gestion stratégique des achats mené par le BSCI auprès du Département de l'appui opérationnel et du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité (rapport n° [2019/111](#)) portait sur des opérations d'un montant de 6 milliards de dollars en 2017 et 2018. Le BSCI a considéré que le

Département de l'appui opérationnel donnait de bonnes orientations aux missions et aux bureaux extérieurs en matière d'achats, mais qu'il devait mieux tenir compte de l'efficacité opérationnelle de ces entités lorsqu'il modifiait les attributions liées aux achats de biens et de services stratégiques. Le Département devait recourir davantage à des contrats-cadres et aux modalités d'achat en commun avec d'autres entités des Nations Unies afin de réduire le nombre d'invitations à soumissionner, tâche répétitive et qui prenait beaucoup de temps, le système de suivi de l'exercice des pouvoirs décisionnels était inadapté et il importait de définir des indicateurs clefs de performance et d'améliorer la gestion des risques de fraude. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité devait réviser le mandat du Comité d'examen des adjudications et examiner la question de l'exclusion des invitations à soumissionner émanant des missions sur le terrain. Les deux départements se sont engagés à donner suite à toutes les recommandations du BSCI ; ils ont déjà appliqué l'une d'elles et s'emploient à appliquer les autres.

24. L'audit des achats au HCR a également été considéré comme une priorité. Dans son rapport d'audit sur la gestion des achats hors siège (2019/120), le BSCI a estimé que le Haut-Commissariat devait compléter ses orientations et apporter un appui accru aux opérations sur le terrain, notamment en révisant sa politique et son instruction administrative sur les achats (voir également par. 92).

Culture institutionnelle

25. Le rapport de synthèse établi par la Division de l'inspection et de l'évaluation sur les résultats des 37 évaluations et inspections menées par le BSCI entre 2017 et 2020 sur la question de la culture institutionnelle (IED-20-004) est le premier d'une série. Les résultats des évaluations et les recommandations formulées ont été rassemblés et résumés afin de produire une synthèse des conclusions relatives à sept composantes de la culture institutionnelle : l'application du principe de responsabilité ; le travail d'équipe et la collaboration ; la direction ; la déontologie et l'intégrité ; l'égalité des genres ; l'état d'esprit ; l'appétit pour le risque. Les principales conclusions pourraient aider les directeurs de programme à renforcer leur culture professionnelle, à exécuter leurs mandats avec efficacité et à obtenir les résultats voulus. Certains aspects de la culture institutionnelle avaient été améliorés dans le cadre des réformes de l'Organisation, mais d'autres sont restés intouchés.

Mise en œuvre des réformes

26. Le BSCI aide le Bureau de la coordination des activités de développement à évaluer la réforme du système des coordonnateurs résidents. Dans son rapport d'évaluation portant sur le Département des affaires économiques et sociales (IED-19-015), il a notamment examiné les réformes internes entreprises par le Département à l'appui de la réforme globale du système des Nations Unies pour le développement.

Deuxième ligne de maîtrise des risques

27. La Division de l'audit interne a aidé le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget à appliquer la déclaration relative au contrôle interne. En mars 2021, le Secrétaire général devrait signer la première déclaration de ce type pour l'ensemble des opérations du Secrétariat pour 2020. La Division a prodigué des conseils sur les matrices de contrôle des risques, les diagrammes de processus et les listes de contrôle pour l'auto-évaluation. Elle a également examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique de gestion du risque institutionnel, en particulier dans les missions de maintien de la paix. Dans le cadre

de son audit, la Division a estimé que le Secrétariat avait encore du chemin à faire pour bien gérer le risque institutionnel.

28. Les audits dans le domaine de l'informatique servent à évaluer les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques mis en place dans les services informatiques et les départements appuyés par ces services. L'audit des procédures de développement et d'acquisition de logiciels au Secrétariat (2020/003) a montré qu'il fallait améliorer le cadre réglementaire, la délégation de pouvoirs aux responsables des entités et des bureaux, la conformité des applications aux normes de sécurité informatique, la politique de protection de la propriété intellectuelle des logiciels de l'Organisation et la planification des achats. Le Bureau de l'informatique et des communications a pris des mesures pour donner suite aux recommandations du BSCI.

29. L'audit du système de gestion des ressources humaines Inspira (2019/119) a mis en lumière plusieurs risques non couverts liés à la conception et à l'exploitation qui justifient d'examiner s'il convient de continuer de l'améliorer ou de le remplacer. La réforme de la gestion devait être l'occasion de clarifier les attributions relatives à plusieurs procédures de gestion des ressources humaines. Cette clarification n'ayant pas été apportée, il n'a pas été possible de recenser les insuffisances du système et les lacunes en matière de contrôle et d'y remédier en temps utile. Le Secrétariat a accepté les recommandations. Il a depuis clarifié les attributions et défini les mesures à prendre pour remédier aux lacunes et aux insuffisances.

30. L'audit des infrastructures de communication sécurisée et autres installations de télécommunications au Secrétariat et l'audit de la sécurité, de l'architecture et de la conception du système Umoja ont été l'occasion d'examiner les domaines à haut risque et d'évaluer la vulnérabilité et la résilience en matière de cybersécurité. Le BSCI a formulé des recommandations sur les moyens de renforcer le modèle de sécurité d'Umoja et les dispositifs de communication sécurisée du Secrétariat, et celui-ci a pris des mesures pour y donner suite (en raison de leur caractère sensible, les rapports correspondants n'ont pas été rendus publics).

31. Le BSCI a estimé que le HCR devait renforcer son dispositif de gouvernance informatique et l'ensemble de ses activités de contrôle et de mise en conformité en révisant et en consolidant les orientations existantes et en déterminant s'il conviendrait de mettre en place des structures de gouvernance au niveau régional (voir par. 93). Le HCR a pris des mesures pour remédier à ces problèmes et s'emploie à renforcer la gestion des projets au moyen d'indicateurs de résultats améliorés.

B. Principaux résultats par entité

Département des affaires économiques et sociales

32. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2019/086 et 2019/130), un rapport d'évaluation (IED-19-015) et un rapport d'enquête à l'intention du Département des affaires économiques et sociales.

33. Le Département supervisait trois bureaux de projet en République de Corée et au Japon – le Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance, le Bureau des Nations Unies pour le développement durable et le Centre des Nations Unies pour le développement régional. Dans son rapport d'audit publié sous la cote 2019/086, le BSCI a constaté que les mandats et les objectifs du Bureau des Nations Unies pour le développement durable et du Centre des Nations Unies pour le développement régional n'étaient pas actualisés et ne répondaient pas à l'objectif prioritaire du Département visant à aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les bureaux de projet n'avaient pas élaboré de cadres logiques adaptés, et le Centre des Nations Unies pour le développement

régional n'avait pas de dispositif de gouvernance lui permettant de superviser efficacement ses opérations. Le Département s'est engagé à donner suite aux recommandations.

34. Dans son rapport d'évaluation ([IED-19-015](#)), le BSCI a estimé que le Département avait aidé les États Membres à progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030 en facilitant les décisions intergouvernementales. Il a examiné en particulier les mesures prises par le Département pour exécuter les programmes de façon intégrée et s'est intéressé aux sous-programmes 2, 3, 4 et 6. Le Département fournissait un appui satisfaisant à l'exécution de nombreux mandats et s'acquittait efficacement de ses fonctions de rassembleur mondial sur les questions de développement, notamment celles liées aux objectifs de développement durable. Toutefois, ses recherches, ses analyses et ses activités de renforcement des capacités pourraient avoir plus de poids s'il améliorait le suivi et l'évaluation des résultats. La planification des activités s'était améliorée, mais le Département pourrait adopter une approche plus globale et stratégique afin d'intégrer pleinement ses sous-programmes. Le Département s'est engagé à appliquer l'ensemble des recommandations du BSCI.

Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

35. Le BSCI a publié un rapport d'enquête à l'intention du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences concernant des atteintes sexuelles commises par un membre du personnel sur un mineur.

Département de la communication globale

36. Le BSCI a publié un rapport d'évaluation ([IED-19-018](#)), deux rapports d'enquête et deux avis de clôture d'enquête à l'intention du Département de la communication globale.

37. Dans son rapport d'évaluation, le Bureau a examiné les activités menées dans le cadre de trois sous-programmes (Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Département de la communication globale) aux fins de la mise en œuvre du programme relatif au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il a conclu que l'appui fourni au programme par le Secrétariat était adapté et nécessaire, mais que des améliorations pourraient être apportées en matière de planification stratégique, de coordination, de participation des parties prenantes et de suivi de la mise en œuvre afin d'accroître la cohérence et l'efficacité des programmes ainsi que la responsabilisation eu égard aux résultats obtenus. Les entités concernées se sont engagées à donner suite aux quatre recommandations d'importance critique.

Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité

38. Le BSCI a publié sept rapports d'audit ([2019/069](#), [2019/111](#), [2019/112](#), [2019/119](#), [2020/002](#), [2020/003](#) et [2020/13](#)), trois rapports d'enquête, un rapport consultatif d'enquête et deux avis de clôture d'enquête à l'intention du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Les enquêtes portaient sur des fraudes et d'autres comportements interdits ou répréhensibles.

39. Dans le cadre d'une des enquêtes, il a été établi qu'un(e) membre du personnel avait divulgué des informations confidentielles concernant un(e) collègue.

Département de l'appui opérationnel

40. Le BSCI a publié six rapports d'audit ([2019/069](#), [2019/111](#), [2019/112](#), [2019/119](#), [2020/002](#) et [2020/003](#)), deux rapports d'enquête et deux avis de clôture d'enquête à l'intention du Département de l'appui opérationnel.

41. Dans l'un de ses rapports d'audit (2019/069), le BSCI a estimé que le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité devraient gérer les risques liés, entre autres, à l'insuffisance du financement, à l'exécution du budget, aux retards pris dans l'exécution des projets, aux dépassements de coûts et à la détérioration de biens essentiels. Le système de mesure de la performance servant à suivre la gestion des installations était également inadéquat. Les deux départements se sont engagés à donner suite aux recommandations du BSCI.

Département de la sûreté et de la sécurité

42. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2019/065), six rapports d'enquête, un rapport consultatif d'enquête et deux avis de clôture d'enquête à l'intention du Département de la sûreté et de la sécurité.

43. Dans son rapport d'audit (2019/065), le BSCI a examiné l'efficacité et l'efficience de la gestion du stress traumatique au Secrétariat. Il a noté que le Département avait élaboré et diffusé plusieurs documents d'orientation sur la gestion du stress traumatique, notamment sur la fourniture de services psychosociaux au personnel des Nations Unies sur le terrain, et que d'autres documents devaient encore être publiés. Il a estimé que le Département devait renforcer son système de planification des activités et de mesure des résultats afin de faciliter le suivi des activités et l'évaluation périodique de l'efficacité de la coordination et de l'appui assurés dans le cadre de la gestion des incidents critiques. Le Département a indiqué que son manuel de terrain et sa plateforme de suivi et d'évaluation (tous deux en cours d'élaboration) permettraient de remédier à nombre des problèmes signalés.

44. Une enquête a permis d'établir qu'un(e) membre du personnel des Nations Unies avait agressé physiquement son (sa) conjoint(e), également membre du personnel. La victime avait été transférée afin d'assurer sa protection. La personne incriminée avait été mise en congé administratif, et des mesures d'éloignement avaient été demandées par la victime. L'agression avait entraîné de multiples traumatismes exigeant une chirurgie reconstructrice. Le BSCI a transmis ses constatations au Bureau des ressources humaines pour suite à donner et au Bureau des affaires juridiques pour renvoi éventuel devant les autorités nationales.

Cabinet du Secrétaire général

45. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2019/130) à l'intention du Cabinet du Secrétaire général.

46. L'audit de la gestion du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement (2019/130) a montré que le Département des affaires économiques et sociales et le Cabinet du Secrétaire général avaient mené des activités de sensibilisation visant à faire mieux connaître le Fonds, organisé des séances de réflexion avec les entités chargées de l'exécution des projets et respecté les critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs. Compte tenu du large éventail de domaines prioritaires, le Département et le Cabinet pourraient envisager de recenser un petit nombre de domaines d'intervention parmi les priorités du Fonds d'affectation spéciale afin d'aider les entités à élaborer des propositions solides ayant des effets à long terme. Le Bureau a constaté que les délais d'examen des propositions de projet pouvaient retarder l'exécution des projets. En outre, des orientations devaient être élaborées concernant la planification des évaluations annuelles et l'établissement du budget correspondant. Le Département et le Cabinet ont pris des mesures pour donner suite aux recommandations du BSCI.

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

47. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2019/136), un rapport d'évaluation (S/2020/236), un rapport d'enquête, un rapport consultatif d'enquête et deux avis de clôture d'enquête à l'intention du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.

48. Dans le cadre de son évaluation, le Bureau a examiné la suite donnée à ses recommandations antérieures sur la planification interne et la gestion des ressources humaines. Le Mécanisme réduisait les coûts de façon efficace et modulait les effectifs en fonction de la charge de travail. Globalement, la proportion de femmes parmi le personnel avait augmenté et le Mécanisme avait dépassé les objectifs fixés en matière de parité des sexes. Il poursuivait ses efforts pour atteindre ces objectifs dans certaines sections et pour accroître la diversité géographique. Il devait renforcer la coordination et la mise en commun des informations entre ses trois organes et présenter des prévisions claires et ciblées concernant l'achèvement des travaux. Le Mécanisme s'est engagé à donner suite aux deux recommandations importantes du BSCI.

Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

49. Le BSCI a établi un rapport d'évaluation (IED-20-003) à l'intention du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Dans le cadre de l'évaluation, le BSCI s'est concentré sur l'efficacité et l'efficience des mesures prises par le Bureau de la Haute-Représentante pour aider les trois groupes de pays à mettre en œuvre leurs programmes d'action respectifs.

50. Le BSCI a constaté que le Bureau de la Haute-Représentante, dans l'accomplissement de sa mission de plaidoyer, avait fourni un appui aux membres les plus vulnérables de l'Organisation et leur avait permis de faire entendre leur voix dans le cadre des processus intergouvernementaux. Il s'était acquitté de son mandat de communication de l'information en élaborant des rapports de qualité en temps utile, mais des informations supplémentaires étaient nécessaires concernant l'utilité des publications. Dans le cadre du sous-programme relatif aux petits États insulaires en développement, il avait mobilisé efficacement les partenaires et les réseaux pour coordonner la mise en œuvre des programmes d'action. Le Bureau de la Haute-Représentante s'est engagé à donner suite aux quatre recommandations importantes du BSCI, et le Cabinet du Secrétaire général à appliquer une recommandation importante.

Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique

51. Le BSCI a publié un rapport d'évaluation (IED-19-018) à l'intention du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique.

52. Le BSCI a conclu que l'appui fourni au NEPAD par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique était adapté et nécessaire, mais que des améliorations pourraient être apportées en matière de planification stratégique, de coordination, de participation des parties prenantes et de suivi de la mise en œuvre afin d'accroître la cohérence et l'efficacité des programmes ainsi que la responsabilisation eu égard aux résultats obtenus. Les entités concernées (Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, CEA et Département de la communication globale) se sont engagées à appliquer les quatre recommandations d'importance critique formulées par le BSCI.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

53. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2019/064 et 2019/071) à l'intention du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

54. Malgré certaines réactions positives des parties prenantes indiquant que le Haut-Commissariat jouait un rôle essentiel dans la promotion des droits humains dans le pays, l'audit du bureau de pays du HCDH en Colombie (2019/071) a montré que le bureau devait renforcer sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. La structure organisationnelle et le cadre de contrôle devaient être revus et renforcés, de même que les dispositifs de contrôle des achats, de la gestion de l'actif et de la planification de la continuité des opérations. Le HCDH a accepté les recommandations et pris des mesures pour y donner suite.

55. L'audit du bureau de pays du HCDH en Mauritanie (2019/064) a montré que le bureau s'était concentré sur les grands domaines thématiques définis dans le plan de gestion du Haut-Commissariat pour la période 2018-2021, parmi lesquels l'appui au système de protection des droits humains des Nations Unies, l'intégration des droits humains dans le développement durable et la lutte pour l'égalité et contre les discriminations. Le BSCI a estimé que le bureau de pays devait élaborer un programme de travail réaliste en tenant compte du rôle des autres acteurs clefs et des enseignements tirés de l'expérience. Certains aspects de la gestion des programmes et du contrôle des questions administratives et financières devaient être renforcés. Le HCDH a accepté les recommandations et pris des mesures pour y donner suite.

Commission économique pour l'Afrique

56. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2019/147 et 2020/013), un rapport d'évaluation (IED-19-018), un rapport d'examen triennal (E/AC.51/2020/5) et deux avis de clôture d'enquête à l'intention de la Commission économique pour l'Afrique.

57. Dans le cadre de l'audit de la gestion de certains centres de la CEA chargés des politiques (2019/147), le Bureau s'est intéressé au Centre africain pour la politique commerciale, au Centre africain pour la politique en matière de climat, au Centre africain pour les politiques foncières et au Centre africain de développement minier. Il a noté que les centres étaient régis par un accord tripartite entre trois organisations panafricaines (Union africaine, Banque africaine de développement et CEA). Il y avait une structure de gouvernance pour les activités de fond, mais il n'y avait pas de cadre régissant l'administration interne, notamment pour ce qui était des relations contractuelles et de la mobilisation des ressources, de sorte que les centres n'avaient pas les capacités nécessaires pour exécuter les plans d'action approuvés. Le Bureau d'appui au Secrétariat conjoint, qui était censé renforcer la cohérence et promouvoir la collaboration entre les trois organisations panafricaines au niveau opérationnel, n'avait pas été doté des ressources nécessaires. La CEA s'est engagée à appliquer les cinq recommandations formulées par le BSCI.

58. Dans le cadre de son examen triennal de l'évaluation thématique des commissions régionales pour 2017 (qui portait sur les activités statistiques visant à mesurer la réalisation des objectifs de développement convenus), le BSCI a considéré que les cinq commissions régionales avaient pleinement appliqué les quatre recommandations qu'il avait formulées.

Commission économique pour l'Europe

59. Le BSCI a publié deux rapports d'examen triennal (E/AC.51/2020/2 et E/AC.51/2020/5) à l'intention de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Il a estimé que les neuf recommandations formulées dans les deux précédents rapports, concernant l'évaluation des programmes et la pertinence et l'efficacité de la

CEE dans l'exécution de son mandat, et l'évaluation thématique des commissions régionales et les travaux statistiques entrepris par celles-ci, avaient été appliquées.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

60. Le BSCI a publié un rapport d'examen triennal ([E/AC.51/2020/5](#)) à l'intention de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), dans lequel il a examiné l'évaluation thématique des commissions régionales pour 2017. Il a estimé que la CEPALC avait pleinement appliqué les quatre recommandations formulées.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

61. Le BSCI a publié un rapport d'audit ([2019/072](#)), un rapport d'examen triennal ([E/AC.51/2020/5](#)) et un rapport d'enquête à l'intention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

62. Dans son audit de la gestion des fonds d'affectation spéciale, le BSCI a noté que la CESAP appuyait les activités exécutées dans le cadre de projets conformément à son mandat et à ses attributions et se conformait aux demandes des donateurs quant à la communication de l'information. Toutefois, il convenait qu'elle mette à jour certaines politiques et procédures dans ce domaine. La Commission pourrait affiner ses rapports de façon à mieux toucher son public et mettre en évidence les réussites et les réalisations concernant le renforcement des capacités. Elle devait également mettre à jour l'évaluation des besoins touchant les activités relatives à la préparation aux changements climatiques et aux catastrophes pour que les activités d'assistance technique soient adaptées et correctement ciblées. La Commission a comblé une lacune mise en évidence par l'audit et institué un mécanisme permettant d'évaluer s'il convenait de recourir à des consultants dans les projets de renforcement des capacités et de s'assurer qu'ils n'étaient pas engagés pour exercer les fonctions du personnel permanent. Elle a donné suite à toutes les recommandations du BSCI dont la date d'achèvement était fixée à juin 2020 ou avant.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

63. Le BSCI a publié deux rapports d'examen triennal ([E/AC.51/2020/3](#) et [E/AC.51/2020/5](#)) à l'intention de la CESAO.

64. Le premier portait sur l'évaluation de 2017, qui avait été axée sur la pertinence et l'efficacité globales de la Commission et dans laquelle cinq recommandations importantes avaient été formulées. Le BSCI a déterminé que quatre recommandations avaient été appliquées et que la cinquième ne l'avait été que partiellement.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

65. Le BSCI a publié deux rapports d'audit ([2019/095](#) et [2019/139](#)), quatre rapports d'enquête et deux avis de clôture d'enquête à l'intention du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

66. Dans l'audit du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ([2019/095](#)), il a été indiqué que le secrétariat devait renforcer la gestion des ressources et mettre en œuvre une approche axée sur les résultats et la gestion des risques. Le PNUE et le secrétariat devaient consigner les enseignements tirés d'une passation de marché qui avait échoué et qui portait sur la prise à bail de nouveaux bureaux et établir les responsabilités concernant l'achat de biens chiffrés à 77 500 dollars sans qu'il y ait eu contrat écrit et mise en concurrence. Ils devaient également se pencher sur les plaintes et les préoccupations du personnel et sur les raisons du taux élevé de rotation du personnel et des retards pris dans le recrutement. Le secrétariat devait élaborer une

politique et un mécanisme pour faciliter l'évaluation de son programme de travail pluriannuel. Le PNUE et le secrétariat ont pris des mesures pour donner suite aux recommandations.

67. Une enquête a révélé qu'un membre du personnel du PNUE avait compromis la sécurité du personnel des Nations Unies travaillant dans des environnements à haut risque, tenté de détourner des fonds du PNUE, empêché des collègues d'exercer leurs fonctions et n'avait pas suivi les instructions émanant de ses supérieurs. Le BSCI a transmis ses constatations au Bureau des ressources humaines pour suite à donner et au Bureau des affaires juridiques pour renvoi éventuel devant les autorités nationales.

Bureau de la déontologie

68. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2019/083) à l'intention du Bureau de la déontologie.

69. Le BSCI a constaté que le Bureau de la déontologie avait obtenu de bons résultats avec le lancement du dialogue en cascade au cours de l'exercice 2012-2013, qui s'étaient manifestés notamment par une participation accrue du personnel aux dialogues et par la multiplication des signalements de fautes présumées à l'issue des dialogues. Les dialogues en cascade se sont imposés comme la modalité de formation la plus efficace en ce qu'ils ont permis de toucher plus de 30 000 participants, pour un coût minime. Le BSCI a recommandé des moyens de mieux rendre compte de l'influence croissante des dialogues en cascade sur la culture organisationnelle, et le Bureau de la déontologie a entrepris de les mettre en œuvre.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

70. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2019/093), un rapport d'enquête et un rapport consultatif d'enquête à l'intention du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

71. Dans l'audit du Bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Afrique (2019/093), le BSCI a indiqué qu'il fallait renforcer les contrôles relatifs à l'exécution et au suivi des programmes et à la communication de l'information les concernant. Le Bureau régional devait accélérer l'élaboration d'un plan d'action pour assurer l'exécution efficace et effective du programme de travail en Afrique subsaharienne. Il fallait revoir le cadre de suivi et de communication de l'information de façon à rendre compte des résultats escomptés et des progrès relatifs aux produits et aux réalisations escomptées. Le Bureau régional devait veiller à ce que ses projets soient évalués conformément à la politique d'évaluation d'ONU-Habitat et à ce que la sélection et la rétention des partenaires d'exécution soient entourées des précautions qui s'imposaient et soumises à des examens réguliers du travail des intéressés. Les projets devaient être revus périodiquement de sorte que l'on puisse procéder à la clôture des projets achevés. Le Bureau régional pour l'Afrique a lancé un plan d'action pour donner suite aux recommandations du BSCI.

Office des Nations Unies à Genève

72. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2019/094 et 2019/101) et un rapport d'enquête à l'intention de l'Office des Nations Unies à Genève.

73. Lors de l'examen de 9 des 10 contrats conclus dans le cadre du Plan stratégique patrimonial au 31 décembre 2018, d'une valeur cumulée ne pouvant dépasser 118 millions de francs suisses (2019/094), le BSCI a constaté que les contrats comportaient des dispositions et des annexes essentielles pour la gestion de la performance des fournisseurs. Il convenait que l'Office renforce les contrôles relatifs à l'examen et à la modification des contrats et, pour le contrat relatif aux espaces de

travail modulables et aux services connexes, consigne les évaluations de performance et utilise une fiche de suivi des produits livrés. Il devait également renforcer le contrôle des factures pour veiller à ce que les montants facturés soient étayés par des justificatifs attestant que le travail avait été fait et correctement facturé. Au 30 juin 2020, l'Office a fait savoir qu'il avait donné suite à ces deux recommandations et qu'il attendait l'avis du BSCI.

74. L'audit du Service d'interprétation de l'Office des Nations Unies à Genève (2019/101) a montré que des dispositions avaient été prises pour la planification opérationnelle et le suivi de l'utilisation du personnel, mais que certains des indicateurs de performance énoncés dans le plan de travail annuel étaient génériques et difficiles à mesurer objectivement et à contrôler. Il fallait que l'Office : améliore l'administration du temps de travail et des présences ; veille à ce que les plans de travail figurant dans les documents d'évaluation du personnel comportent des critères d'évaluation clairs, spécifiques et mesurables et des plans de développement ; veille à ce que les demandes de voyage soient présentées dans les meilleurs délais pour qu'on puisse obtenir les meilleurs tarifs. L'Office avait appliqué les cinq recommandations au 1^{er} avril 2020.

75. Une enquête a révélé qu'un membre du personnel de l'Office avait invité une stagiaire à prendre un café et avait fait des commentaires déplacés. Le BSCI a communiqué ses constatations au Département de l'appui aux missions pour qu'il prenne les mesures qui s'imposaient.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

76. Le BSCI a publié trois rapports d'audit (2019/126, 2020/005 et 2020/012), un rapport d'examen triennal (E/AC.51/2020/6) et cinq rapports d'enquête à l'intention du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

77. Les audits des opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Yémen, en Irak et en Somalie (rapports 2019/126, 2020/005 et 2020/012) ont porté sur trois grands domaines : les mécanismes de coordination interinstitutions, la gestion des fonds de financement commun par pays et la gestion administrative des bureaux de pays. Il convenait de rationaliser les mécanismes de coordination interinstitutions au Yémen pour réduire les chevauchements autant que possible. Le bureau de pays du Yémen devait également renforcer le concours qu'il apportait au coordonnateur humanitaire et à l'équipe de pays pour l'action humanitaire afin d'améliorer les stratégies, y compris les stratégies d'appui, relatives à la coordination civilo-militaire. En Irak, la structure nationale de coordination des activités humanitaires fonctionnait comme prévu. En Somalie, le manque de clarté des structures opérationnelles, des produits escomptés et du type d'informations devant être communiquées entravait la coordination de l'action humanitaire. L'équipe de pays pour l'action humanitaire ne s'efforçait pas activement de déterminer les modalités de mise en œuvre de la stratégie axée sur le rôle central de la protection.

78. Le bureau de pays du Yémen devait renforcer la gestion du fonds humanitaire pour le Yémen, en particulier les procédures de détection des irrégularités commises par des partenaires d'exécution concernant les taux de change qu'ils utilisaient pour rendre compte des opérations effectuées en monnaie locale. Les différences entre les taux du marché officiel et ceux des marchés parallèles ont donné lieu à des gains de change dont il n'a pas été rendu compte de manière adéquate dans les états financiers des projets. Le suivi de l'application par les partenaires des Nations Unies des directives relatives à la soumission dans les délais des rapports financiers et des rapports descriptifs était inadéquat et il était grand temps de procéder à l'évaluation de la performance du prestataire de services qui supervisait la mise en œuvre du plan d'aide humanitaire au Yémen. La structure de gouvernance du fonds humanitaire pour

l'Irak était adéquate, mais le bureau de pays devait fournir des orientations sur l'utilisation de l'approche de type consortium pour augmenter l'allocation des subventions aux organisations non gouvernementales nationales conformément à l'engagement touchant la localisation pris dans le pacte relatif au financement de l'action humanitaire (Grand Bargain); il convenait également de revoir les procédures de réalisation d'audits juricomptables. La programmation, l'allocation des ressources et l'exécution des projets financés au moyen du fonds humanitaire pour la Somalie étaient généralement adéquates, mais il convenait d'apporter des améliorations pour maximiser le potentiel du système de gestion des subventions de façon à mieux gérer les partenaires d'exécution.

79. Les trois bureaux de pays ont lancé des activités visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. Tous devaient procéder à des simulations pour vérifier l'adéquation des plans de continuité des opérations, notamment pour ce qui était du maintien des fonctions essentielles en cas de situation d'urgence ou de perturbations. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devait également finaliser le mémorandum d'accord avec le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie afin de formaliser l'aide que celui-ci apportait au bureau de pays en Somalie.

80. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'est engagé à donner suite aux recommandations du BSCI découlant des trois audits.

81. Une enquête a révélé qu'un membre du personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait eu un comportement inapproprié à l'égard d'au moins 11 femmes, dont des collègues et le personnel d'entretien de son logement. Neuf des 10 femmes interrogées, dont les dires ont été jugés crédibles, ont déclaré se sentir mal à l'aise ou éprouver le besoin d'être sur leurs gardes en présence de l'intéressé. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour que celui-ci prenne les mesures qui s'imposaient.

82. Il est apparu au cours de l'examen triennal de l'évaluation consacrée en 2017 au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (qui avait porté sur le rôle de mobilisation du Bureau) que l'une des trois recommandations avait été appliquée et qu'une autre l'avait été partiellement. La troisième recommandation avait été close, étant entendu que la direction acceptait le risque que faisait courir sa non-application.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

83. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2019/107), un rapport d'évaluation (IED-19-016), deux rapports d'enquête et deux avis de clôture d'enquête à l'intention de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD).

84. L'audit a montré que le Bureau régional de l'ONUDD pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre était doté d'un document de planification stratégique bien conçu pour l'exécution de ses mandats en Afrique de l'Ouest et qu'il élaborait une stratégie pour l'Afrique centrale. Toutefois, le Bureau régional devait travailler davantage avec le système des Nations Unies pour le développement, se doter d'une stratégie de mobilisation de ressources et de communication et veiller à ce qu'il soit procédé à des évaluations de diligence raisonnable en matière de droits humains lorsqu'il traitait avec des forces de sécurité autres que celles des Nations Unies. Il fallait renforcer les contrôles relatifs aux activités de développement des capacités, à la sécurité et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. L'ONUDD a accepté les recommandations et pris des mesures pour y donner suite.

85. Le BSCI a conclu dans son évaluation que la programmation de l'ONUDD contribuait au renforcement des capacités et à l'élaboration de lois qui permettaient de lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic. Néanmoins, l'Office pourrait la rendre plus efficace en mettant l'accent sur une plus grande

intégration stratégique et une plus grande cohésion et sur le resserrement de la collaboration avec les partenaires et en veillant à mieux utiliser les ressources limitées dont il disposait. L'ONU DC s'est engagé à donner suite à ces trois recommandations importantes.

Secrétariat (autres entités)

86. Une enquête a révélé qu'un membre du personnel du Bureau du soixante-neuvième Président de l'Assemblée générale avait été impliqué dans des détournements de fonds et de biens, avait profité de ses fonctions publiques pour servir son intérêt personnel et celui de tiers, reçu des dons dont il n'avait pas fait état, sollicité des fonds qui avaient été détournés vers des comptes non officiels et s'était livré à des activités extérieures sans y avoir été autorisé. Le BSCI a transmis ses constatations au Bureau des ressources humaines pour suite à donner et au Bureau des affaires juridiques pour renvoi éventuel devant les autorités nationales.

87. Une enquête a révélé qu'un membre du personnel avait sollicité un don de 15 000 dollars et d'autres dons auprès d'une mission permanente, puis détourné les sommes reçues sur des comptes bancaires placés sous son contrôle. Il a également été constaté que l'intéressé n'avait pas initialement déclaré les dons, qu'il avait ensuite fait état de montants inférieurs à ceux qu'il avait reçus, qu'il avait demandé à un collègue de produire de faux documents et qu'il avait présenté de fausses factures pour justifier les dépenses. Le BSCI a transmis ses constatations au Bureau des ressources humaines pour suite à donner et au Bureau des affaires juridiques pour renvoi éventuel devant les autorités nationales.

Centre du commerce international

88. Le BSCI a publié un rapport sur les projets du Centre du commerce international (ITC) financés par l'Union européenne en Afghanistan (2019/060), dans lequel il a constaté que les objectifs étaient bien définis, qu'il était rendu compte des progrès accomplis et que les projets étaient correctement suivis ; toutefois, il convenait de renforcer l'exécution des projets et de mettre au point des pratiques institutionnelles aux fins de la collaboration avec les équipes de pays. Le Centre s'est engagé à donner suite à ces recommandations.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

89. Le BSCI a publié 19 rapports d'audit à l'intention du HCR (2019/068, 2019/073, 2019/077, 2019/080, 2019/081, 2019/088, 2019/091, 2019/102, 2019/103, 2019/106, 2019/110, 2019/115, 2019/117, 2019/118, 2019/120, 2019/125, 2019/133, 2019/140 et 2019/142) et un rapport d'examen triennal (E/AC.51/2020/8).

90. Lors des audits de 11 opérations de pays, le BSCI a constaté des problèmes récurrents liés à la protection, aux interventions en espèces, à la gestion des partenariats, aux achats et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il fallait : a) renforcer la prestation de services et les procédures en matière de protection de l'enfance, de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, d'enregistrement des réfugiés et de solutions durables ; b) actualiser les stratégies relatives aux interventions en espèces, revoir la conception et les modalités d'exécution de ces interventions et renforcer l'évaluation de l'assistance pécuniaire sur les plans qualitatif et quantitatif et sur le plan de l'efficacité pour vérifier que la démarche suivie avait les effets escomptés ; c) mieux gérer les partenariats pour atténuer les faiblesses systémiques liées à la sélection et à la rétention des partenaires, à l'établissement des accords et à l'évaluation de la capacité des partenaires d'effectuer des achats au nom du HCR ; d) renforcer les contrôles relatifs à la planification des achats, à la performance des fournisseurs et à la gestion des marchés.

91. Le BSCI a également procédé à sept autres audits – certains portaient sur le siège, tandis que d'autres étaient des audits thématiques ou portaient sur des questions informatiques – et à un examen. Dans son audit des dispositions relatives au processus de certification des audits concernant les partenaires d'exécution (2019/068), le BSCI a conclu qu'il fallait renforcer les mécanismes de contrôle de la qualité pour atténuer le risque que des opinions d'audit inappropriées soient émises et améliorer l'évaluation du travail des auditeurs. Dans l'audit du recrutement du personnel international (2019/091), le BSCI a estimé qu'il convenait d'améliorer la procédure pour veiller à ce que les recrutements se fassent de manière régulière, cohérente et transparente. Il fallait établir des directives concernant les avis de vacance de sorte que le contexte opérationnel soit correctement défini. Dans l'audit thématique des programmes de santé (2019/125), le BSCI a conclu qu'il convenait d'établir des stratégies sanitaires dans les opérations de pays. Il fallait également renforcer le suivi des données sanitaires et la communication de ces données et mieux contrôler les ressources qui étaient affectées aux programmes de santé.

92. Dans son rapport d'audit sur la gestion des achats hors siège (2019/120), le BSCI a fait la synthèse des observations d'audit qu'il avait formulées de manière récurrente entre 2016 et 2018. Les marchés passés dans les opérations hors siège n'offraient pas toujours le meilleur rapport qualité-prix, situation qui tenait parfois à l'insuffisance de la planification, au non-respect des procédures de passation de marchés, au fait que la gestion des fournisseurs ne privilégiait pas une véritable mise en concurrence et au fait que le comité des marchés compétent n'avait pas examiné les marchés. Les problèmes étaient systémiques et le HCR devait compléter ses orientations et apporter un soutien accru aux opérations sur le terrain, notamment en révisant sa politique et son instruction administrative sur les achats. Le HCR s'est engagé à donner suite aux recommandations du BSCI et a déjà appliqué l'une d'elles.

93. Le BSCI a procédé à quatre audits liés à l'informatique portant sur l'obsolescence technologique (2019/077), le Bureau mondial d'appui technique (2019/080), le module de paie amélioré du progiciel MSRP (2019/106) et la gouvernance dans le domaine informatique (2019/140). Dans ce dernier audit, le Bureau a conclu qu'il fallait renforcer le dispositif de gouvernance et les activités de contrôle et de conformité en révisant et en consolidant les orientations existantes et en déterminant s'il convenait d'établir des structures régionales de gouvernance. Il fallait également améliorer la communication de l'information relative aux budgets et aux dépenses des projets et perfectionner les tableaux de bord relatifs aux projets ; veiller à ce qu'il soit procédé à des examens aux différents stades des projets, y compris à l'issue de l'exécution des projets ; veiller à la cohérence de l'utilisation du référentiel des projets informatiques. Le HCR prend des mesures pour donner suite aux recommandations dans le domaine informatique et a appliqué 8 des 17 recommandations formulées dans les rapports susmentionnés.

94. Le HCR a donné suite à 62 des 107 recommandations d'audit, dont deux recommandations d'importance critique.

95. Dans son examen triennal (E/AC.51/2020/8), le BSCI a déterminé que les cinq recommandations formulées à l'occasion de l'évaluation de 2017 (qui avait porté sur le rôle du HCR dans l'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile) avaient été appliquées.

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

96. Le BSCI a publié un rapport d'inspection (IED-19-012), six rapports d'enquête et un rapport consultatif d'enquête, ainsi qu'un avis de clôture d'enquête à l'intention de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

97. Dans son rapport d'inspection ([IED-19-012](#)), le BSCI a déterminé que la haute direction d'ONU Femmes et les autres parties prenantes jugeaient que les évaluations institutionnelles étaient utiles en ce qu'elles facilitaient la gestion du changement. La politique d'évaluation de l'Entité était de grande qualité, mais était dépassée. Au moment de l'inspection, ONU-Femmes mettait la dernière main à une politique révisée. La qualité des rapports d'évaluation était généralement bonne ; les évaluations institutionnelles étaient de meilleure qualité que les évaluations décentralisées. ONU-Femmes s'est engagée à donner suite aux recommandations du BSCI.

98. Une enquête a révélé que les demandes de remboursement de frais de voyage présenté par un haut fonctionnaire d'ONU-Femmes s'étaient soldées par un surcoût de 5 598 dollars. L'intéressé avait également omis de faire état de conflits d'intérêts et fait preuve de favoritisme dans l'attribution de deux contrats à des fournisseurs. Le BSCI a communiqué ses constatations à ONU-Femmes pour qu'elle prenne les mesures qui s'imposaient.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

99. Le BSCI a publié deux rapports d'audit ([2019/070](#) et [2019/122](#)) et un rapport d'enquête à l'intention de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

100. L'audit du programme des services de conférence ([2019/070](#)) a montré que les activités relatives au programme étaient exécutées conformément au budget-programme et aux prescriptions en matière de performance, mais qu'il convenait d'améliorer la planification des services de conférence pour mieux tirer parti des installations de conférence. L'audit de l'appui et des services fournis aux organes de la Convention-cadre ([2019/122](#)) a montré qu'il convenait d'harmoniser d'un règlement intérieur à un autre les dispositions de protection contre d'éventuels conflits d'intérêts. Il fallait également que ces organes prennent en compte les questions de genre dans leurs travaux. La Convention-cadre a pris des mesures pour donner suite aux recommandations.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

101. Le BSCI a publié quatre rapports d'audit ([2019/113](#), [2019/123](#), [2019/128](#) et [2019/132](#)) et un avis de clôture d'enquête à l'intention de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

102. L'audit du processus d'information financière et des systèmes connexes ([2019/113](#)) a montré qu'il convenait d'intégrer les systèmes sous-tendant le processus de façon à améliorer la comptabilisation des opérations financières. En raison des limites du système, les engagements au titre des prestations étaient comptabilisés manuellement à la clôture de l'exercice et les rapprochements des cotisations individuelles se faisaient également manuellement. Il fallait renforcer les contrôles relatifs à l'établissement des états financiers pour éviter tout accès non autorisé aux documents financiers actuels et passés. La Caisse devait se doter d'un journal d'audit pour empêcher que des modifications non autorisées soient apportées à la configuration des applications. Elle a pris des mesures pour donner suite aux recommandations.

103. L'audit des services fournis par un organisme des Nations Unies au secrétariat de la Caisse des pensions ([2019/132](#)) a montré qu'il fallait mieux contrôler la gestion de ces services, ceux-ci n'ayant pas l'objet d'une passation de marché avec mise en concurrence, contrairement à ce que l'Assemblée générale avait demandé dans sa résolution [63/269](#). Il n'avait été procédé à aucune étude de marché pour évaluer si les

coûts des services du centre d'appels étaient raisonnables, pas plus qu'à une évaluation complète des besoins. La séparation des tâches et la gestion des projets présentaient des faiblesses. Les spécifications concernant le projet étaient dispersées dans plusieurs accords, ce qui ne facilitait ni l'allocation, ni le suivi, ni le contrôle du budget. La Caisse n'avait pas procédé à un rapprochement des services demandés et des services fournis et avait budgétisé de manière inexacte les services à fournir par l'organisme. Les contrats la liant à l'organisme étaient dénués d'indicateurs de performance, qui auraient permis d'évaluer la qualité des services fournis. Le secrétariat a pris des mesures pour donner suite aux recommandations.

Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

104. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2020/006) à l'intention du Bureau d'enregistrement des dommages, dans lequel il a été noté que la planification stratégique, la gestion du programme et les dispositions prises pour la prestation de services administratifs étaient généralement satisfaisantes, mais qu'il convenait d'améliorer la procédure régissant l'apport de rectifications aux demandes d'indemnisation et de renforcer celles encadrant les formations obligatoires.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

105. Le BSCI a publié un rapport d'examen triennal (E/AC.51/2020/4) et cinq rapports d'enquête à l'intention de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

106. Les enquêtes du BSCI ont révélé ce qui suit : la procédure de recrutement de certains hauts fonctionnaires avait été entachée d'irrégularités, trois membres du personnel avaient peut-être contrevenu aux lois du pays régissant l'utilisation de véhicules privés portant des plaques d'immatriculation diplomatiques ; un haut fonctionnaire s'était livré à des activités extérieures sans y avoir été autorisé ; un membre du personnel avait omis de signaler que les frais de scolarité d'un enfant qu'il avait déclaré à charge étaient assumés par un tiers. Le BSCI a communiqué ses constatations au Cabinet du Secrétaire général pour qu'il prenne les mesures qui s'imposaient.

107. Au cours de son examen triennal de l'évaluation consacrée en 2017 à l'UNRWA (E/AC.51/2020/4) (qui avait porté sur la promotion d'un niveau de vie décent pour les réfugiés palestiniens), le BSCI a déterminé que les deux recommandations qu'il avait faites avaient été appliquées.

École des cadres du système des Nations Unies

108. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2019/092) à l'intention de l'École des cadres du système des Nations Unies, portant sur les services administratifs fournis par le Programme des Nations Unies pour le développement.

Université des Nations Unies

109. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2019/141) à l'intention de l'Institut pour l'informatique et la société de l'Université des Nations Unies, qui a porté sur la gestion des opérations, ainsi qu'un avis de clôture d'enquête à l'intention de l'Université des Nations Unies.

VII. Rapports demandés

A. Activités de construction

110. Dans son audit des projets de rénovation de l’Africa Hall et du centre des visiteurs à la CEA (2020/013), le BSCI a attribué le retard de près de deux ans qui avait été pris dans les travaux au fait que les activités de passation de marchés avaient été infructueuses et à une gouvernance de projet inadéquate. La CEA avait dû résilier le contrat portant sur les principaux travaux de construction en janvier 2020, car la coentreprise avait manqué à ses obligations contractuelles. Le Sous-Secrétaire général chargé de la gestion de la chaîne d’approvisionnement a donné son aval pour qu’une invitation à soumissionner soit lancée en plusieurs étapes de façon à passer un nouveau marché pour les principaux travaux ; cette invitation était en cours en avril 2020. L’appel d’offres relatif à la restauration des œuvres d’art n’avait lui non plus rien donné deux ans après son lancement. La CEA s’est engagée à donner suite à la recommandation du BSCI visant à garantir que le spécialiste des achats fasse partie de l’équipe du projet, de façon à la conseiller sur les stratégies d’achat et à assurer la liaison avec la Division des achats.

111. Le BSCI a procédé à trois audits du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie à la CESAP en 2017 (2017/049), 2018 (2018/054) et 2019 (2019/044). Ils couvraient des activités telles que les activités de préplanification et de planification et les études techniques menées entre janvier 2016 et février 2019. Le BSCI a reporté l’audit de 2020 en raison des restrictions imposées aux voyageurs du fait de la pandémie de COVID-19. La planification préliminaire de cet audit a montré qu’aucune offre viable n’avait été reçue pour le principal contrat de construction. À cela s’ajoutent les risques que la COVID-19 fait peser sur le projet. Si les conditions le permettent, le BSCI évaluera l’efficacité des contrôles mis en place par l’équipe de projet pour atténuer ces risques lors d’un audit prévu pour la fin de 2020.

112. À l’occasion de son audit de la gestion des projets d’équipement et d’entretien au Secrétariat de l’ONU à New York (2019/069), le BSCI a noté que le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l’appui opérationnel devaient gérer des risques tenant à un financement insuffisant, à l’exécution du budget, aux retards, aux dépassements de coûts et à la détérioration d’installations essentielles. Le système de mesure de la performance servant à suivre la gestion des installations était également inadéquat. Les deux départements se sont engagés à donner suite aux recommandations du BSCI.

B. Commission d’indemnisation des Nations Unies

113. Selon l’audit du BSCI (2020/007), 49,2 milliards de dollars des 52,4 milliards de dollars qui avaient été accordés ont été payés au 31 janvier 2020 et il fallait encore régler environ 3,2 milliards de dollars. En janvier 2020, il était prévu que le solde soit entièrement payé avant la fin de 2021. Toutefois, il faudra peut-être revoir ce calendrier, car la COVID-19 et l’instabilité des marchés ont pesé sur les recettes du Fonds d’indemnisation. Les mécanismes de comptabilisation des produits et de traitement des demandes d’indemnisation étaient adéquats et fonctionnaient bien. <https://oios.un.org/file/8534/download?token=VjIBWbQ7>

C. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

114. Dans sa résolution 74/263, l'Assemblée générale a demandé que le BSCI lui soumette le rapport d'audit qui devait porter sur la gouvernance du Bureau de la gestion des investissements. Le Bureau a achevé son audit au début de juillet 2020 et le présentera à l'Assemblée durant la partie principale de la soixante-quinzième session. L'audit a porté sur : a) la structure de gouvernance des investissements des avoirs de la Caisse ; b) la structure du Bureau de la gestion des investissements et de ses comités internes ; c) la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement de la Caisse ; d) la gestion de la performance et l'application du principe de responsabilité ; e) le dispositif de contrôle mis en place dans le Bureau de la gestion des investissements. Le BSCI a fait deux recommandations d'importance critique et huit recommandations importantes. Le Cabinet du Secrétaire général a pris des mesures pour appliquer les recommandations du BSCI, en coordination avec le Bureau de la gestion des investissements.

D. Composante internationale des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

115. Le BSCI a procédé à l'audit demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/279. Dans l'ensemble, la composante internationale s'attachait à mener à terme les procédures relatives à trois affaires et avait pris des mesures pour être plus efficace, pallier les problèmes de financement et réduire progressivement ses effectifs. L'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges a pris des mesures d'économie et rationalisé les processus pour répondre aux besoins opérationnels changeants. Il convenait cependant de vérifier que l'obligation pour les avocats de la défense d'être inscrits au barreau de leur pays était bien respectée et de réexaminer et réviser le mémorandum d'accord relatif à la prestation de services administratifs conclu avec la CESAP. L'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges s'est engagée à donner suite aux recommandations du BSCI.

E. Achats

116. Comme demandé dans la résolution 72/266 B du 5 juillet 2018, le BSCI a procédé à un audit de la gestion stratégique des activités d'achat au Secrétariat de l'ONU (2019/111, par. 23). Il a également entamé un audit des activités et des systèmes informatiques liés à l'établissement des plans de demande et d'approvisionnement en biens dans les missions de maintien de la paix dans le cadre de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'un audit des restrictions auxquelles sont soumis après la cessation de service les membres du personnel des services d'achat lorsqu'ils postulent un emploi. Les résultats de ces audits seront communiqués en 2021.